

Guéret, le 22 décembre 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

La famille au cœur...

Les membres de la Commission Permanente se sont réunis, en séance délocalisée à la Cité Internationale de la Tapisserie d'Aubusson, vendredi 22 décembre, afin d'examiner les derniers dossiers de l'année.

Adopté fin 2016, notre Schéma Territorial des Services aux Familles décline le cadre de nos interventions et place, au cœur de notre action sociale, la famille :

- **La famille qui construit et abrite les liens familiaux** : ces derniers, au gré de situations de rupture ou de séparation, se délitent. Afin d'éviter des distensions profondes et durables, le Département s'engage, avec ses partenaires que sont l'Etat, la MSA, la CAF et la Justice, à mettre en place un dispositif de médiation familiale, de soutien à la parentalité au sein d'espaces dédiés de rencontres tels Mosaïque 23.
- **La famille qui protège et accueille** : notre collectivité compte une soixantaine de familles agréées pouvant accueillir à leur domicile des personnes adultes dépendantes, que ce soit des personnes âgées ou en situation de handicap. Pour ces dernières, cette commission permanente valide la poursuite du partenariat engagé avec l'APAJH, l'ADAPEI et l'ALEFPA autour du suivi médico-social de l'accueil familial. Il s'agira, entre autres, d'accompagnement et d'appui technique aux accueillants dans l'exercice de leur mission d'accueil et de suivi des publics.

Si l'accueil familial est une solution pour les personnes dépendantes, et nos aînés en particulier, favoriser leur maintien à domicile reste un axe fort de la politique de l'autonomie conduite par le Département.

Ainsi, prévue par la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement, le Département a instauré la Conférence de la Prévention de la Perte d'Autonomie. Cette dernière a validé un plan de financement des actions collectives et individuelles pour plus de 380 000 €.

En lien avec la Mutualité Sociale Agricole, *Horizon Limousin* sera soutenu pour développer son opération de transport adapté à hauteur de 15 000 €, tandis que l'ASEPT bénéficiera de 22 300 € à la faveur d'actions de prévention contre les chutes, d'ateliers « nutrition », d'ateliers « mémoire ».... Du « Café chanté » proposé par l'association *P'Art Si p'Art La* aux interventions de *Musiques en Marche*, soutenus respectivement à hauteur de 2 600 € et 40 000 €, ce sont autant de moments musicaux proposés à nos aînés.

- **La famille qui confie ses enfants** au sein de différentes structures accompagnées par le Département : telles les micro-crèches - celle de Marsac nouvellement créée bénéficiera d'une aide à hauteur de 18 000 € -, les accueils de loisirs ou encore les Relais Assistantes Maternelles (RAM) dont la gestion est assurée par les intercommunalités et/ou communes.

Des communes qui, à l'occasion de cette dernière Commission Permanente, recevront le soutien du Conseil départemental pour leurs travaux d'éclairage public (en partenariat avec le SDEC), pour leurs opérations de restauration patrimoniale telles les églises de Tercillat, Champagnat..., ou le Musée d'Art et d'Archéologie de Guéret pour lequel le Conseil départemental a validé une participation à hauteur de 191 000 €.

Ce Musée est important pour notre collectivité puisqu'il est associé à notre Mission « Vallée des Peintres », qui, en cette fin d'année, nous propose de formaliser un partenariat avec l'ESSEC Business School de Cergy-Pontoise afin de conduire une étude visant à identifier le positionnement, sur le marché de l'art, d'une dizaine de peintres de la Vallée.